

# Rapport d'évaluation

Évaluation du programme  
Comptabilité financière informatisée (LCAAU)  
conduisant à  
l'attestation d'études collégiales (AEC)

au Collège O'Sullivan de Montréal

*Septembre 2007*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation du programme *Comptabilité financière informatisée* (LCAAU) donné au Collège O'Sullivan de Montréal s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Collège O'Sullivan de Montréal, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 1<sup>er</sup> février 2006. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 30 et 31 janvier 2007<sup>1</sup>. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs<sup>2</sup> et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège O'Sullivan de Montréal et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

- 
1. Outre le commissaire, M. Gilles Levesque, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M<sup>me</sup> Nadine Arbour, chercheuse au Groupe Ecobes du Cégep de Jonquière, M<sup>me</sup> Johanne Renaud, directrice des études au Collège Bart, M. Daniel Trudel, coordonnateur du Département techniques administratives au Cégep Limoilou et M. Michel Lauzière, commissaire, qui y participait comme observateur. Le comité était assisté de M<sup>me</sup> Johanne Cloutier, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
  2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

## **Principales caractéristiques de l'établissement et du programme**

Le Collège O'Sullivan de Montréal est un établissement privé bilingue subventionné qui a été fondé en 1916. Le Collège offre trois programmes conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), soit *Techniques juridiques*, *Gestion commerciale et Commerce international*, et *Archives médicales (Medical Records)*. De plus, le Collège offre quelques programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC), à savoir *Comptabilité financière informatisée*, *Commerce international*, *Assurance de dommages*, *Techniques de bureau* et *Technologie des médias et plateau de tournage*. À la session d'hiver 2007, 394 élèves fréquentaient l'établissement dont 200 à la formation continue.

À l'automne 2006, le Collège a implanté le programme *Comptabilité financière informatisée* qui a remplacé *Gestion financière informatisée*. Le programme défini par objectifs et standards compte 46 unités, comporte 1155 heures de cours réparties sur trois sessions et il inclut un stage de trois semaines. À la session d'hiver 2007, neuf enseignants, dont cinq à temps complet, donnaient des cours dans ce programme à 34 élèves. Seize élèves étaient de la cohorte de septembre 2006 alors que dix-huit étaient de la cohorte de novembre 2006. Ces derniers bénéficiaient de la mesure de formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec. Les élèves du programme constituaient 17 % de la population étudiante inscrite à un programme conduisant à une attestation d'études collégiales et 9 % de l'ensemble des élèves inscrits dans le Collège. Pour être admis dans le programme, l'élève doit détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP), avoir réussi le cours de mathématiques 436 (ou l'équivalent) et avoir interrompu ses études pendant un an ou avoir terminé une année d'études postsecondaires. Les élèves ayant fait leurs études à l'étranger doivent réussir un test de français et démontrer qu'ils maîtrisent l'équivalent du cours de mathématiques 436 pour être admis dans le programme.

La clientèle est composée d'adultes, majoritairement des femmes et elle comporte un pourcentage élevé de Néo-Canadiens. La plupart des élèves ont entre 30 et 40 ans.

# Évaluation du programme

## La démarche institutionnelle d'évaluation

L'autoévaluation a été réalisée entre février 2005 et janvier 2006. Conformément à sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), le Collège a conçu un devis et il a formé un comité d'autoévaluation composé de la directrice générale, de la directrice des études qui coordonnait la démarche, du coordonnateur du Département des techniques administratives et d'un enseignant chargé de la recherche et de la rédaction du rapport. Au cours de l'été 2005, le comité d'évaluation a recueilli et analysé les données. Le rapport a été rédigé entre septembre 2005 et janvier 2006. Le conseil pédagogique a donné un avis favorable sur le rapport qui a été approuvé par le conseil d'administration lors de la réunion tenue le 20 janvier 2006.

Le Collège a traité de la pertinence, de la cohérence, de la valeur des méthodes pédagogiques et de l'efficacité du programme. De plus, il a choisi de traiter des ressources humaines et matérielles et de la gestion du programme; cette dernière sera traitée sous le critère de la cohérence. Par contre, le Collège n'a pas examiné l'évaluation des apprentissages comme le prévoit sa PIEP et comme l'avait demandé la Commission. Le Collège a effectué son autoévaluation en prenant en compte la baisse de clientèle dans le programme, l'amélioration des taux de réussite et la demande des élèves et des employeurs pour augmenter la place accordée à la formation en comptabilité et en informatique dans le programme. La démarche du Collège s'appuie sur les données statistiques provenant de son système d'information et sur des données perceptuelles; elle porte sur l'ancien programme, *Gestion financière informatisée*, et plus précisément sur les cohortes 2002 à 2005. La Commission note que le Collège a consulté les enseignants du programme tout au long du processus d'évaluation du programme.

Au cours de l'été 2005, des enquêtes, au moyen de questionnaires, furent conduites auprès des enseignants, des élèves des trois cohortes présentes au moment de l'autoévaluation, des diplômés des cohortes 2003 et 2004 et auprès d'employeurs. Tous les élèves inscrits dans le programme, tous les enseignants, les quatorze diplômés retracés par le Collège et six employeurs ont répondu aux questionnaires. Les élèves étaient particulièrement interrogés sur le degré de difficulté des cours, sur les connaissances acquises et sur l'adéquation des cours aux buts du programme, alors que les diplômés étaient notamment invités à évaluer si le programme les avait bien préparés au marché du travail. Les questions aux enseignants portaient, entre autres, sur la pertinence des cours au regard des besoins des employeurs, sur la cohérence du programme, sur les méthodes pédagogiques qu'ils utilisaient dans leurs cours et sur l'encadrement qu'ils offraient aux élèves. Enfin, les

employeurs étaient invités à faire part de leur degré de satisfaction concernant la formation du ou des finissants du Collège qu'ils avaient engagés.

L'évaluation du Collège est liée à une problématique qui découle de la situation du programme, à savoir une baisse de la clientèle dans le programme ainsi qu'une baisse de la réussite des élèves. Lors de sa démarche, le Collège a collecté des données pertinentes, mais le rapport ne témoigne pas de la richesse de ces données ni de la qualité de l'analyse qu'il a réalisée. Alors qu'il procédait à l'évaluation du programme et à partir des données préliminaires recueillies, le Collège a pris la décision de l'actualiser. Selon le Collège, en cours d'évaluation, il s'est dégagé de l'étude des données des indices démontrant la nécessité de réviser le programme. Le Collège a élaboré un projet de nouveau programme tout en poursuivant sa démarche d'évaluation du programme courant de manière à pouvoir présenter avant le 1<sup>er</sup> septembre 2005 au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport une demande d'autorisation pour le nouveau programme.

Étant donné que, lors de la visite, seul le nouveau programme était offert, que l'autoévaluation du Collège était orientée vers l'élaboration du nouveau programme et que la Commission disposait des données lui permettant de porter un jugement sur le nouveau programme à l'exception des données sur la réussite et la diplomation, la Commission a décidé de porter un jugement sur le nouveau programme.

### **La mise en œuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

### **La pertinence du programme**

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Le rapport met en lumière la préoccupation du Collège d'adapter son programme aux attentes des employeurs et des élèves, notamment en accordant une place plus importante à la comptabilité dans le programme révisé. Le Collège précise qu'il a décidé de modifier son programme après une analyse des commentaires faits lors de l'enquête par les employeurs, les étudiants, les enseignants et les diplômés. Lors de la rencontre avec la Commission, le Collège a précisé qu'il prévoit effectuer une relance auprès des diplômés

des deux premières cohortes du nouveau programme pour valider les modifications apportées au programme. Le point de vue des employeurs quant à la valeur des ajustements apportés au programme constitue un élément essentiel de l'exercice de validation de la pertinence du programme.

Le Collège indique que le taux de placement des diplômés de son ancien programme est très bon. Il se dégage de l'enquête qu'il a réalisée auprès des diplômés de l'ancien programme (cohortes 2003-2004) et des données statistiques provenant de son service de placement (cohortes d'automne 2005, d'hiver et d'automne 2006) que la plupart de ceux qui sont disponibles à l'emploi s'intègrent bien au marché du travail<sup>3</sup>. Compte tenu du rôle clef joué par le stage pour aider les finissants à trouver un emploi en lien avec leur formation, le Collège a prévu élargir sa banque de données d'entreprises qui acceptent des stagiaires de son programme. Il compte inclure dans cette banque davantage de petites et moyennes entreprises, d'entreprises de services et d'entreprises de vente au détail. Par ailleurs, il se dégage des données du Collège que les employeurs sont satisfaits des diplômés de l'ancien programme; ils reconnaissent la qualité de leur formation. La comparaison entre l'ancien et le nouveau programme qu'elle a réalisée amène la Commission à faire l'hypothèse que la situation au regard du placement des diplômés et de la satisfaction des employeurs envers le programme devrait se maintenir, ce que le Collège gagnerait à vérifier. Toutefois, compte tenu de l'importance d'assurer la pertinence du programme,

*la Commission recommande au Collège de valider la pertinence de son nouveau programme.*

La Commission observe que mise à part la prise en compte des commentaires obtenus par les enseignants du programme auprès d'anciens élèves, le Collège n'a pas établi de mécanisme de liaison avec ses diplômés lui permettant de vérifier si son programme prépare bien ses élèves au marché du travail. Par ailleurs, elle constate que, grâce aux liens qu'il a avec Emploi-Québec, le Collège est globalement au courant des besoins du marché du travail. Toutefois, en dehors des liens qu'il a avec les employeurs dans le cadre des stages des finissants, le Collège n'a pas établi de mécanisme de liaison avec les employeurs eux-mêmes. En outre, la Commission considère que la rétroaction que le Collège reçoit sur le programme de la part des employeurs au moyen des rapports de stages rédigés par ceux qui ont accueilli un ou des stagiaires du programme ne permet pas de

---

3. Voici le nombre de diplômés disponibles à l'emploi qui travaillent : 5/6 pour les cohortes 2003-2004; 16/17 pour la cohorte d'automne 2005; 5/6 pour la cohorte d'hiver 2006 et 11/14 pour la cohorte d'automne 2006.

porter un jugement sur la pertinence du programme parce que ces rapports ne comportent aucune question sur le programme lui-même. Aussi, la Commission *suggère* au Collège de mettre en place des mécanismes de liaison avec ses diplômés et les employeurs afin de s'assurer que le programme *Comptabilité financière informatisée* réponde de manière satisfaisante aux besoins des employeurs et aux attentes de formation des élèves.

### **La cohérence du programme**

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Le programme *Comptabilité financière informatisée* comporte dix-huit objectifs qui décrivent clairement les compétences que l'élève doit développer. L'autoévaluation a amené le Collège à revoir son programme en le centrant davantage sur la comptabilité. Celui-ci comporte de nouvelles compétences qui témoignent de cette orientation comme celle consistant à *Utiliser un logiciel comptable* (LP10) qui est associée aux nouveaux cours *Système comptable informatisé I et II*. Chacune des compétences est associée à un seul cours à l'exception de quatre d'entre elles. L'analyse que la Commission a faite des plans de cours du nouveau programme démontre que les objectifs du programme sont pris en compte dans les cours qui le composent.

La nouvelle grille de cours mise en œuvre à l'automne 2006 inclut notamment trois cours centrés sur la comptabilité, soit les cours *Système comptable informatisé I et II*, donnés respectivement en première et deuxième session et *Mathématiques appliquées à la comptabilité et la gestion*, donné en première session afin d'aider les élèves à assimiler les notions de comptabilité. En outre, le nouveau programme compte un cours de français de plus, soit *Français écrit*, « pour améliorer les compétences des étudiants dans leurs communications officielles en milieu de travail ». Enfin, le programme comprend maintenant un cours d'intégration, *Projet d'intégration*, qui devrait amener l'élève à mettre en application l'ensemble des connaissances et des compétences qu'il aura acquises dans le programme. La Commission estime que les activités d'apprentissage sont ordonnées de façon à tenir compte de la progression des apprentissages.

La rencontre de la Commission avec la majorité des élèves du programme démontre que ces derniers jugent que la charge de travail est équilibrée d'une session à l'autre et que les enseignants font des liens avec les connaissances acquises dans les autres cours. Ils estiment également qu'ils sont adéquatement renseignés sur leurs cours par les enseignants, le plan de cours et le calendrier des activités joint au plan de cours. Cependant, quant à la pondération, les élèves considèrent qu'il y aurait dans les cours plus

de laboratoire et de cours pratiques que ce qui est prévu dans la pondération ce que les enseignants rencontrés ont confirmé. La Commission observe que les élèves sont satisfaits de cette répartition entre les cours théoriques et les cours pratiques. Toutefois, elle estime que le Collège aurait avantage, comme il a l'intention de le faire, de mettre à jour la pondération des activités d'apprentissage de manière à ce qu'elle traduise ce qui est défini par le Collège et de l'indiquer adéquatement dans les plans de cours.

La Commission note que l'approche programme est bien intégrée, ce qui contribue à la cohérence du programme. Lors de la rencontre avec un groupe d'enseignants, la Commission a pu observer que la concertation entre les enseignants est généralement bonne. Le Collège a mis en place des mesures qui favorisent celle-ci. En 2005, il a mis sur pied une table de concertation pour chacun des programmes qu'il offre. Il a prévu une période libre d'une heure au cours de laquelle les enseignants peuvent se rencontrer. L'organisation du Collège favorise les échanges entre les enseignants du programme. Enfin, le fait que le coordonnateur du département siège au conseil pédagogique du Collège « facilite l'arrimage de l'enseignement et de la gestion du programme<sup>4</sup> ». La Commission estime que la concertation entre les enseignants est une force du programme.

La Commission considère que le programme, comme il est mis en œuvre, est cohérent.

### **Les méthodes pédagogiques**

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

En ce qui concerne les méthodes pédagogiques, l'évaluation du programme a conduit le Collège à se fixer comme objectif « d'assurer une place prépondérante à l'aspect pratique dans le choix et dans les méthodes d'enseignement des cours<sup>5</sup> ». La rencontre avec les enseignants du programme a permis à la Commission de noter leur préoccupation d'adopter des méthodes pédagogiques qui vont en ce sens; ils ont introduit dans leurs cours de nouvelles stratégies pédagogiques comme les études de cas, les résolutions de

---

4. COLLÈGE O'SULLIVAN DE MONTRÉAL. Rapport d'autoévaluation du programme de *Gestion financière informatisée* (LCA.8A), p. 34.

5. Ibid, p. 39.

problèmes et les jeux de rôle qui s'ajoutent aux exposés magistraux et aux exercices pratiques. De plus, ils recourent davantage aux technologies de l'information et de la communication (TIC). La Commission estime que les méthodes pédagogiques utilisées par les enseignants sont adaptées aux objectifs du programme, permettent l'intégration des apprentissages et sont adaptées à l'approche par compétences. Les élèves rencontrés ont déclaré qu'ils étaient satisfaits de la qualité de l'enseignement reçu, que les enseignants adaptent leur enseignement selon les caractéristiques des groupes et que les méthodes pédagogiques maintiennent leur motivation.

Les diverses rencontres et l'analyse des plans de cours qu'elle a faites amènent la Commission à conclure que, dans l'ensemble, les méthodes pédagogiques sont adéquates.

### **L'évaluation des apprentissages**

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

La Commission, après avoir analysé les plans de cours (sessions d'automne 2006 et d'hiver 2007) et les évaluations finales de cours (automne 2006), est arrivée à la conclusion que les modes et instruments d'évaluation des apprentissages sont conformes à la PIEA du Collège en ce qui concerne la valeur à accorder à l'évaluation finale de cours. Toutefois, cette analyse a fait ressortir que les évaluations ne permettent pas toujours de mesurer l'atteinte des objectifs visés par le programme. Par exemple, certains examens finaux ne sont pas des examens synthèses alors que certains autres vérifient davantage l'acquisition de connaissances que l'atteinte de compétences. De plus, le Collège n'a pas défini de critères d'évaluation du stage selon les compétences visées. La Commission observe que le Collège n'a pas mis en place de mécanisme pour s'assurer que toutes les compétences fassent bien l'objet d'évaluation. En conséquence,

*la Commission recommande au Collège de s'assurer que les évaluations des apprentissages mesurent l'atteinte des objectifs selon les standards visés.*

## L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Le Collège recrute et admet des élèves qui satisfont aux conditions d'admission et qui sont capables de réussir dans le programme *Comptabilité financière informatisée*. Les élèves admis dans le programme ont soit un diplôme d'études secondaires, soit un diplôme d'études professionnelles ou soit une formation que le Collège juge suffisante. Ils doivent également avoir réussi le cours de mathématiques 436 ou son équivalent. Les élèves venant de l'étranger doivent en plus démontrer leur compétence linguistique pour être admis dans le programme. Le Collège ciblait deux cours qui sont moins bien réussis par les élèves, soit *Initiation à l'organisation de l'entreprise* et *Introduction à l'informatique de gestion*; ces cours sont inclus dans le nouveau programme. La PIEA du Collège prévoit que l'élève qui échoue à un ou deux cours et dont la note finale du ou des cours échoués se situe entre 50 % et 59 % a le droit, à certaines conditions, de reprendre l'évaluation finale des cours échoués.

Le programme de *Comptabilité financière informatisée* implanté à l'automne 2006 n'avait pas encore livré ses premiers diplômés au moment de la visite. Comme pour la pertinence du programme, la Commission considère que l'efficacité du programme devrait être vérifiée. En conséquence, elle **suggère** au Collège d'évaluer les taux de réussite des cours, de persévérance et de diplomation de ses premières cohortes.

La Commission note que le Collège a mis en place des mesures destinées à favoriser la réussite des élèves. Citons le Centre d'aide en langues et le fait que le Collège a aménagé l'horaire pour faciliter aux élèves l'accès aux laboratoires en dehors des heures de cours. En outre, elle souligne la disponibilité des enseignants ainsi que leur grande concertation qui permettent un suivi régulier des élèves. En ce qui concerne les élèves inscrits dans le programme à la suite de la recommandation d'Emploi-Québec, ces derniers sont encadrés à la fois par le Collège et par Emploi-Québec. La Commission constate que le Collège inclut dans son programme une activité de pré-emploi pour faciliter aux finissants l'intégration au marché du travail et qu'il offre un service de placement à vie.

## **Le critère additionnel retenu par le Collège**

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait un critère additionnel, soit l'adéquation des ressources humaines et matérielles.

### *L'adéquation des ressources humaines et matérielles*

Le programme *Comptabilité financière informatisée* dispose d'un personnel enseignant dévoué et expérimenté. À la session d'hiver 2007, cinq des neuf enseignants du programme enseignaient à temps plein. Les enseignants à la leçon sont des professionnels qui travaillent dans des domaines en lien avec le programme.

Le Collège offre sur une base individuelle du perfectionnement aux enseignants qu'ils soient à temps complet ou à la leçon s'il considère que le perfectionnement demandé est approprié. Toutefois, compte tenu des changements apportés au programme et de l'implantation de nouveaux logiciels, le Collège aurait avantage à prévoir des moyens de s'assurer que tous les enseignants s'approprient le nouveau programme et les nouveaux logiciels et qu'ils adaptent leur mode d'évaluation à l'approche par compétences.

La visite de la Commission a permis de constater que les ressources matérielles du Collège sont adéquates. Les élèves et les enseignants sont généralement très satisfaits des ressources matérielles mises à leur disposition.

## **Plan d'action**

Le Collège n'a pas produit un véritable plan d'action comme le prévoit pourtant sa PIEP. Celle-ci prévoit que la directrice des études veille à la mise en œuvre des mesures prévues au plan d'action adopté par le conseil pédagogique. Le Collège a indiqué dans son rapport les quatre actions qu'il prévoit mettre en œuvre sans toutefois préciser le partage des responsabilités et sans fixer le calendrier de réalisation. En conséquence,

*la Commission recommande au Collège d'élaborer, conformément à sa politique, un plan d'action pour donner les suites appropriées à l'évaluation de son programme.*

## Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Comptabilité financière informatisée* du Collège O'Sullivan de Montréal comporte des forces évidentes; le Collège réalisera certains travaux pour en assurer la pertinence et l'efficacité.

Au nombre des points forts du programme, la Commission relève sa cohérence, la disponibilité des enseignants et les méthodes pédagogiques qu'ils utilisent. La concertation entre les enseignants constitue également une force du programme.

Toutefois, certains aspects du programme sont à améliorer. Le Collège devra prendre des mesures pour que les outils d'évaluation utilisés par les enseignants permettent de vérifier l'atteinte par les élèves des objectifs visés par les cours. Il devra élaborer un plan d'action de manière à apporter un suivi adéquat à l'évaluation de son programme *Comptabilité financière informatisée*. Afin d'assurer la pertinence du programme, le Collège devrait établir des mécanismes de liaison avec les employeurs et les diplômés.

La Commission lui suggère, par ailleurs, d'évaluer la réussite de ses premières cohortes afin de confirmer l'efficacité de son nouveau programme.

## Les suites de l'évaluation

Dans ses commentaires sur la version préliminaire du présent rapport, le Collège O'Sullivan de Montréal fait part à la Commission des précisions à apporter sur quelques points abordés. Il fait également état de changements déjà réalisés et présente les actions entreprises ou à venir dans le but de bonifier le programme.

Les actions suivantes ont été réalisées :

- Comme le recommandait la Commission, le Collège a conçu un plan d'action donnant ainsi des suites satisfaisantes à la recommandation.
- Afin de vérifier l'efficacité du programme, le Collège évalue les taux de réussite des cours. (rapport annuel)

Mesures entreprises et envisagées :

- Afin de valider la pertinence du nouveau programme, le Collège a prévu effectuer une relance des finissants et des diplômés des deux premières cohortes. Il prévoit également recueillir les commentaires des employeurs qui ont engagé des finissants et des diplômés de ces deux premières cohortes du programme. Par la suite, il prévoit effectuer une relance des diplômés et des employeurs à chaque fin de programme.
- Concernant l'évaluation des apprentissages, le Collège prévoit développer des outils qui devraient permettre de mesurer l'atteinte par l'élève des objectifs du programme.
- Le Collège compte mettre à jour la pondération des activités d'apprentissage de manière à ce qu'elle traduise ce qu'il a défini.

La Commission estime que ces mesures contribueront à améliorer la qualité du programme *Comptabilité financière informatisée* offert au Collège O'Sullivan de Montréal. Elle souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard des recommandations portant sur la pertinence du programme et l'évaluation des apprentissages.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente